

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 77 (1980)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Conseils aux débutants

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Conseils aux débutants

NOVEMBRE 1980

En novembre, les travaux au rucher sont terminés et, à l'exception d'une surveillance extérieure régulière, vous n'avez plus à ouvrir vos ruches !

Les fermetures métalliques du trou de vol seront abaissées au maximum pour empêcher l'entrée d'éventuelles souris en quête de nourriture et de chaleur au cours de l'hiver.

C'est à partir de maintenant que vous allez songer à la prochaine saison. Vous pourrez en effet profiter du calme hivernal pour

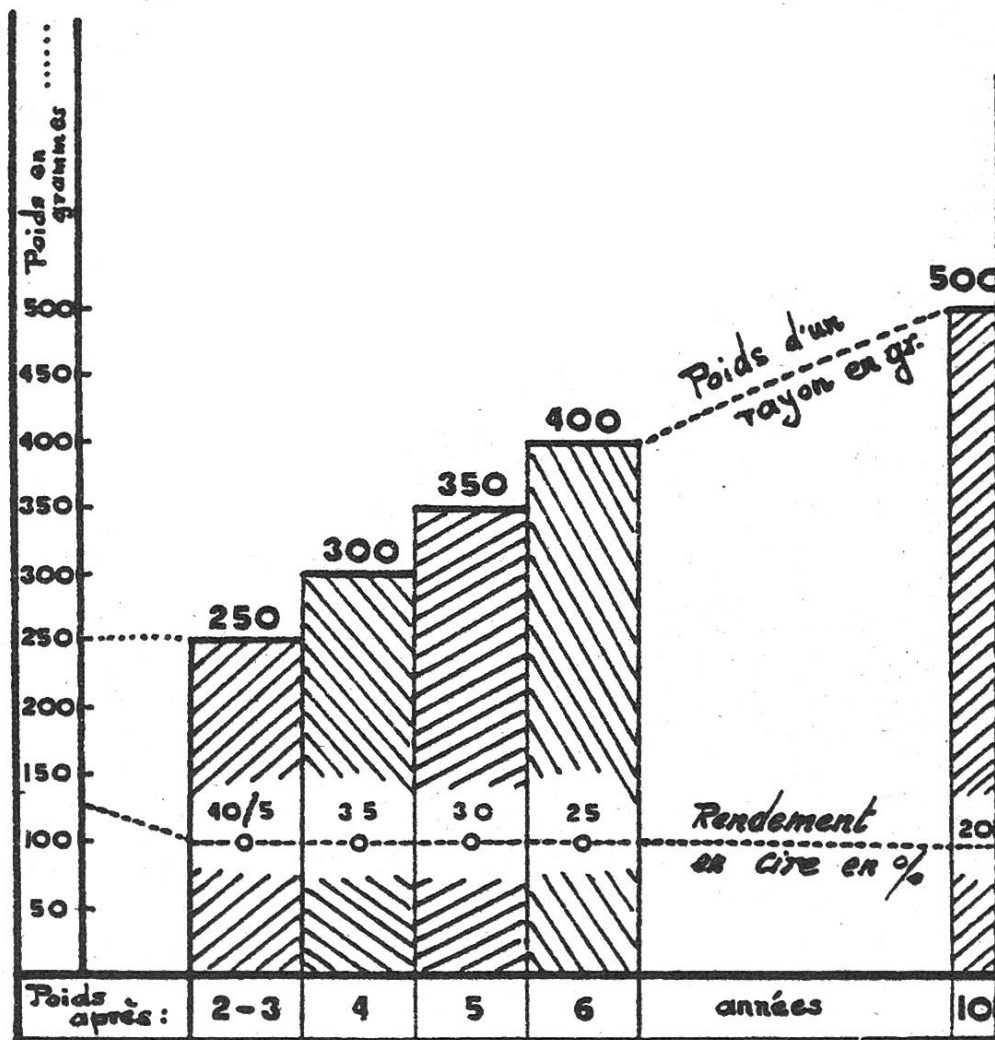


Schéma du « poids d'un rayon » exprimé en grammes, après X années d'utilisation dans la colonie.

demander à notre bibliothécaire l'envoi de livres apicoles. Je vous signale qu'une liste complète des divers ouvrages à disposition peut vous être adressée sur demande. De plus, prenez aussi la peine de participer à la vie de votre section et assistez aux rencontres organisées par son comité.

Après ces quelques recommandations, nous reprendrons sans autre la suite du sujet abordé le mois dernier et analyserons, par le dessin (voir page 391), la question du **rendement en cire de nos vieux rayons**.

Ce schéma n'est bien sûr pas absolu pour chaque cadre «sec» mais **a été établi pour imager deux choses essentielles qu'il faut bien retenir pour mieux comprendre l'importance des échanges de cire et surtout celui de vos vieux rayons!**

Il apparaît immédiatement que :

- a) **plus un rayon est vieux dans votre ruche, plus il devient lourd**
- b) **le poids de la cire qu'il contient reste néanmoins le même, quelle que soit la durée qu'il a séjourné dans la ruche.**

Voyons plutôt un rayon sec (sans couvain ni pollen et miel ou sirop). Après 6 ans, celui-ci peut peser environ 400 grammes et ne donnera pas davantage de cire pure que le 25 % de son poids, soit 100 grammes environ.

Ceci appelle quelques remarques :

1. plus le rayon est vieux, plus le rendement en cire pure et en % de son poids diminue ;
2. compte tenu des chiffres énoncés dans notre graphique, il en résulte que, pratiquement, vous ne devez pas vous attendre à recevoir plus de feuilles gaufrées que de cadres entiers remis à la fonte ;
3. si vous obtenez 8 feuilles de cadres de corps «D.B.» par kilo, chacune d'entre elles pèse environ 125 grammes ;
4. la différence entre le poids de la feuille introduite et le rendement obtenu provient en partie du fait qu'à la fonte, il n'est pas facile d'éliminer tous les corps étrangers tels que cocons, pollen, restes de miel et sirop, etc., pour retrouver l'entier de la feuille mise au départ. On enregistre malgré tout une légère perte de matière.

Ce sujet entraîne à son tour quelques conseils et recommandations.

## **Que faut-il faire des vieux rayons contenant du couvain et de la nourriture ?**

Distinguer tout d'abord deux cas, soit :

- les rayons avec du couvain sain, et
- les rayons avec du couvain malade ou péri !

Dans le premier cas, tenter de les introduire dans une autre ruche, alors que dans le deuxième cas, les rayons contenant un tel couvain ne doivent en aucune manière être envoyés à la fonte puisqu'ils seront brûlés et détruits à leur arrivée.

En conséquence, vous avez meilleur temps de les brûler chez vous, à l'abri du contact éventuel d'abeilles appelées par l'odeur de la cire. Attendre le soir, creuser une fosse en terre, brûler, puis recouvrir les restes avec soins. **En cas de maladie, ne rien faire sans l'accord de votre inspecteur !**

Pour les rayons mielleux, mieux vaut les faire nettoyer à vos abeilles après les avoir désoperculés à la fourchette. Néanmoins, et dans certains cas, vous pouvez aussi découper les parties de provisions avant l'envoi, tenant compte que le gain en cire ne paierait que le prix du transport de celle-ci.

## **Que faire du matériel atteint par la fausse-teigne ?**

Celle-ci se développe très rapidement durant la chaude saison et les œufs peuvent éclore pendant le transport. Certains envois sont arrivés en sac avec une destruction de cire presque complète, d'où frais d'envoi et peine inutiles pour chacun.

Il est évident que la plus ou moins grande destruction influence le rendement et qu'il est mieux de vouer tous les soins nécessaires à la conservation des vieux rayons destinés à la fonte. Les ranger au frais freine le développement de cet insecte destructeur.

**Dans tous les cas, enlever le bois et n'envoyer que la cire !**

## **OPERCULES ET CIRE BRUTE**

Que faire des opercules ? Sitôt l'extraction finie et après les avoir laissé s'égoutter du miel dont elles sont encore enduites, vous pourrez les laver et donner l'eau miellée ajoutée de sucre (au besoin) en guise de nourriture à vos essaims. La cire sera égouttée et fondue

ensuite dans une marmite en fonte émaillée que vous pourrez conserver à cet effet. Mais attention, la cire surchauffée, à l'état liquide, devient noire et perd son parfum. **Chauffée à l'extrême, elle peut prendre feu!** Comme le lait, vous devez la surveiller car elle «vient au feu» et si cela devait être le cas, je me passe de commentaires, quelqu'un d'autre que moi s'en chargera!

Une fois la cire liquide obtenue, la couler dans un récipient légèrement conique en la filtrant à travers une gaze et la laisser refroidir ensuite sans la bouger. Vous obtiendrez ainsi un pain de cire pure que vous échangerez sans déchet et avec le minimum de frais. De plus, la fausse-teigne ne s'y attaquera plus!

Vous pouvez aussi, bien sûr, réduire certains risques par l'utilisation d'un cérificateur solaire qui est un appareil très pratique pour extraire et recueillir la cire de rayons récents, d'opercules, de cadres, etc.

Il est intéressant de connaître l'existence d'appareils plus grands, utilisés par les propriétaires d'importants ruchers. Les commerces d'articles apicoles offrent en effet, à des prix plus élevés aussi, des presses à vapeur ou extracteurs à cire qu'un débutant aura peine à acquérir, mais que certaines sections apicoles mettent à disposition de leurs membres.

Je me suis laissé dire que certains débrouillards avaient obtenu de très bons résultats en utilisant d'anciennes friteuses!

Il est temps de conclure et, comme moi, vous aurez pu voir que ce sujet méritait d'être abordé. Il soulève en effet un bon nombre de questions auxquelles j'ai essayé de trouver une réponse avec vous.

**Marc Léchaire.**

**A VENDRE 5 ruches DB non habitées.**

**S'adresser à: Antoine Magnenat, La Chaussiaz F2, 1040 Echallens.  
Téléphone: (021) 81 27 60.**

**Achète vieille cire en rayons. Fr. 4.50 le kilo. Paiement comptant.**

**Adrien Rochat, distillerie, 1343 Les Charbonnières, Gare-le-Pont.**